Saint-Martin-d'Hères, le 15 décembre 2023

Université Grenoble Alpes

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 15 décembre 2023

N°01 – D.15.12.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 octobre 2023

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, BARBIER Emmanuel, BALICCO Laurence, DAVOINE Paule-Annick, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, VAN DER HEIJDE Caroline, PALIARD Marie, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, CLAMENS Lucie, BORDAS Christian, CORVAISIER Bénédicte, DESPREZ Fréderic, COLL Jean-Luc.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à BERRUT Catherine), MERLE Elsa (donne procuration à VINCENT Thierry), WARIN Malo (donne procuration à DOULAT Léonce), BOLZE Catherine (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Fréderic), KARAM Jean Michel (donne procuration à SCOLAN Virginie), DAUGUET Pascale (donne procuration à BORDAS Christian), PUGEAT Véronique (donne procuration à DEVILLERS Thibaut).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 octobre 2023 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 octobre 2023 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	26
Membres représentés	8
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 octobre 2023 en annexe.

Publié le : 09/01/2024

Transmis au Rectorat le : 09/01/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 décembre 2023

Pour le Président et par délégation

Le directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2023

Membres présents : LAKHNECH Yassine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, DAVOINE Paule-Annick, LETUE Frédérique, LAURENT Alain, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, CHARLETY Arthur, BOLZE Catherine, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, COLL Jean-Luc, KARAM Jean Michel, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), MERLE Elsa (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), BALICCO Laurence (donne procuration à LAURENT Alain), LAMBLIN Jacob (donne procuration à VILAIN Coriandre), LE ROY Anne (donne procuration à DAVOINE Paule-Annick), WARIN Malo (donne procuration à DOULAT Léonce), BORDAS Christian (donne procuration à COLL Jean-Luc), LABRIET Pierre (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGEAT Véronique (donne procuration à NICOLAS Pascaline), DESPREZ Frédéric (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à KARAM Jean Michel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Informations**

2. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023**

3. **Point stratégique**
   3.1. Bilan du plan d'amélioration continue UGA 2020-2022

4. **Affaires financières (hors établissements-composantes)**
   4.1. Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2023
   4.2. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable
   4.3. Sortie d'immobilisations de l'inventaire
   4.4. Recapitalisation de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) *Linksium*

5. **Ressources humaines (hors établissements-composantes)**
   5.1. Campagne d'emploi 2024 : enseignants des 1er et 2nd degrés, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS
   5.2. Rapport social unique 2022

6. **Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) (hors établissements-composantes)**
   6.1. Charte mobilités – déplacements professionnels

7. Recherche

7.1. Fermeture de structures de recherche :

7.1.1.Pôle Grenoble Cognition (PGC)

7.1.2.Fédération de Recherche en Écologie et Environnement Alpes (FREE-Alpes)

8. Formation et vie étudiante (hors établissements-composantes)

8.1. Répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) 2024-2025

8.2. Attribution des bourses ERASMUS+

9. Affaires institutionnelles (hors établissements-composantes)

9.1. Statuts :

9.1.1.Département Licence Sciences et Technologies (DLST)

9.1.2.Département Sciences Drôme Ardèche (DSDA)

9.1.3.Institut Universitaire de Technologie 2 (IUT 2)

9.1.4.Service Des Langues (SDL)

10. Questions diverses

***

*****

***

1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH débute la séance par un point sur la situation sanitaire. Il semble que la tendance à l'UGA soit semblable à celle rencontrée au niveau national avec une stagnation des cas de COVID après la hausse connue à la rentrée.

Ensuite, il évoque le tremblement de terre au Maroc et les inondations qu'a subis la Lybie. A la suite à de ces évènements, des rencontres ont eu lieu avec les étudiants ressortissants de ces deux pays et un accompagnement leur a été proposé.

Il poursuit avec les conséquences de la situation géopolitique actuelle, qui suscitent de nombreuses inquiétudes au niveau des personnels de l'UGA. Un message va être envoyé afin de rappeler les consignes à appliquer. Il ajoute qu'aucun point de vigilance particulière n'a été remonté au niveau d'éventuels étudiants ou agents de l'UGA qui seraient actuellement dans les zones de conflits.

Il annonce que l'UGA a reçu le label de pôle universitaire d'innovation.

Il évoque également que, dans le cadre de la simplification de la gestion des unités de recherches à la suite du rapport Gillet, l'UGA fait partie des 17 universités désignées comme université pilote afin de travailler sur ce sujet. Les réunions de travail ont commencé avec tous les partenaires impliqués dans les unités de recherche.

Coriandre VILAIN interroge le président sur la procédure qui a conduit à choisir l'UGA comme université pilote.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que l'UGA a reçu une proposition qui a été acceptée. Le panel d'universités a vocation à couvrir les différentes situations rencontrées.

Simon PERSICO demande à ce que les sciences sociales soient bien représentées dans les groupes de travail.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que l'idée est d'avoir deux laboratoires de chaque pôle et que par conséquent les sciences sociales seront bien représentées.

Enfin, le Président Yassine LAKHNECH souhaite la bienvenue à Jean-Luc COLL qui remplace Jean-Jacques FEIGE pour l'INSERM.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	12
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023.

3. Point stratégique

3.1. Bilan du plan d'amélioration continue UGA 2020-2022

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente pilotage et amélioration continue, présente les actions structurantes pour le pilotage et la coordination d'un plan qualité pluriannuelle. Elle rappelle les trois axes de déploiement de la politique qualité de l'UGA :

- améliorer la satisfaction des usagers,
- améliorer de façon responsable les performances,
- promouvoir une culture de l'amélioration continue.

Elle présente ensuite au administrateurs un bilan des actions mise en place (voir support).

Coriandre VILAIN souhaite des précisions sur les auditeurs internes évoqués dans la présentation. Il demande si leur mission est limitée aux services centraux ou s'ils ont vocation à intervenir au sein des composantes et des laboratoires.

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente pilotage et amélioration continue, répond qu'ils peuvent intervenir dans toutes les structures de l'UGA qui en feraient la demande.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il est nécessaire de communiquer sur ce dispositif.

Simon PERSICO demande quel est le devenir des données collectées lors des audits réalisés et quel est le lien avec le travail mené dans le cadre du rapport HCERES.

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente pilotage et amélioration continue, explique alors qu'un travail de capitalisation des données est conduit, et que la démarche fait systématiquement l'objet d'une audition lors de l'élaboration des rapports HCERES.

4. Affaires financières (hors établissements-composantes)

4.1. Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2023

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, présente ce point qui a déjà fait l'objet de discussions en commission budget et en commission permanente.
Il explique qu'il s'agit d'un budget rectificatif d'ajustement au niveau des recettes (formation continue, apprentissage, projets, CVEC) et des crédits de paiement (CP) en investissement (avancée des chantiers et/ou reprogrammation de crédits en fonction des livraisons). Ce budget rectificatif comprend assez peu de déprogrammations.
Il poursuit en évoquant la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) qui n'a pas fait l'objet de compensation à la suite du surcoût des fluides et des mesures de revalorisation salariale.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que la notification de la SCSP interviendra en décembre.

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, poursuit en présentant le compte de résultat prévisionnel, avec une hausse des produits de 2,5% mais une hausse des charges de 3% qui conduit à une dégradation du résultat de 3 M€.
Il présente ensuite les principales évolutions en fonctionnement :

► **Formation**
- Des recettes de formation continue, apprentissage et CVEC en hausse de 2,2 M€.
- **Patrimoine**
- Prévision du coût des fluides en baisse du fait de l'amortisseur sur le prix : 18 M€ - 2 M€ = 16 M€.
- Hausses tarifaires marchés de gardiennage et nettoyage, dépenses exceptionnelles liées aux déménagements… et dans une moindre mesure la maintenance.
- **Systèmes d'information**

▪ Hausses tarifaires sur plusieurs contrats et licences (Bonita, VMware…), évolution d'applications (Sifac+).

Marion NORMAND, directrice de l'aide au pilotage de la DGD RH de l'UGA, présente ensuite aux administrateurs les principales évolutions relatives à la masse salariale :

► **Hausse des dépenses à hauteur de 6,6 M€** dont principalement

▪ Impact des mesures MESR sur plafond 1
- Impact de la hausse du point au 01/07/23 sur le P1 : +2,25 M€ (sans compensation).
- Impact de l'indemnité inflation (P1 et P2 à ce stade) : +2,6 M€ (sans compensation).

        - Impact prévisionnel de la hausse de la prime de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) : +0,4 M€ (sans compensation).
        - Impact de la hausse du remboursement de transport de 50% à 75% : +0,25 M€ (sans compensation).
        - Impact des mesures LPR dont prime des enseignants et enseignants-chercheurs : +3,17 M€ (avec compensation).
        - Ajustements divers (salaires médecins du centre de santé étudiant, doctorants université franco italienne…) : +0,5 M€ (avec compensation).
        - Ajustement au vu du taux d'exécution sur les 8 premiers mois : - 2 M€.
    - Evolution des dépenses sur plafond 2
        - Déprogrammation à hauteur de - 0,85 M€.
        - Ajustement enveloppes renforts et remplacements : + 0,2 M€.
    - **Recettes affectées à la masse salariale : + 435 k€**
    - Impact des mesures MESR sur plafond 1
        - Mesures LPR dont prime des enseignants et enseignants-chercheurs : + 3,17 M€.
        - Recettes relatives à la réforme de la scolarité INSPé : + 0,84 M€.
        - Perte des crédits LOI ORE : -2,3 M€ (crédits notifiés l'an dernier dans le plan de relance).
        - Ajustement chiffrages point d'indice, mutuelle, etc : - 0,37 M€.
    - Impact sur plafond 2
        - Déprogrammation à hauteur de - 0,85 M€.

Enfin, Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, termine par un point sur les investissements et leur impact sur le fond de roulement qui, fin 2023 (hors compensation), devrait se monter à 24,5 M€ (15 jours de fonctionnement).

Le Président Yassine LAKHNECH évoque le calcul d'impact qui change entre le budget initial et le budget rectificatif : mesure nationale dont la compensation n'est pas connue. Pas de compensation probablement en 2023 mais *quid* pour 2024 ?

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

4.2. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable

David GALLARDO, chef du service contrôle interne à l'agence comptable, présente l'avancement du programme de contrôle des risques initié à l'UGA (voir support).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la démarche règlementaire concernant le contrôle budgétaire et comptable.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la démarche règlementaire concernant le contrôle budgétaire et comptable.

4.3. Sortie d'immobilisations de l'inventaire

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, intervient sur ce point qui a déjà fait l'objet d'une présentation en commission permanente. Elle explique qu'il s'agit de transférer, à titre gracieux, du matériel scientifique installé au Chili à une université chilienne. Ce don permettra de poursuivre les travaux de recherche initiés.
Elle poursuit en présentant la procédure inhérente à ce transfert.

Véronique ADAM demande si ce don fera l'objet d'un communiqué de presse.
Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'aucune communication spécifique n'a été prévue mais que cela peut être envisagé.

Il est proposé au conseil d'administration :

- *de déclarer l'inutilité des récepteurs et antennes GNSS bi-fréquences pour l'UGA,*
- *de prononcer leur déclassement et leur sortie de l'inventaire physique et comptable de l'UGA, dont la valeur nette comptable est supérieure à 10 000 €,*
- *d'autoriser leur donation à l'Université de Concepción (Udec) située au Chili,*
- *d'autoriser le président de l'UGA ou ses représentants à signer les documents afférents au don.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare l'inutilité des récepteurs et antennes GNSS bi-fréquences pour l'UGA, prononce leur déclassement et leur sortie de l'inventaire physique et comptable de l'UGA, autorise leur donation à l'Université de Concepción (Udec) située au Chili, et autorise le président de l'UGA ou ses représentants à signer les documents afférents au don.

4.4. Recapitalisation de la SATT

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, intervient sur ce point qui a déjà fait l'objet de débats en commission permanente.
Elle précise qu'il s'agit pour la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) *Linksium* d'une opération de reconstitution des capitaux propres par une augmentation de capital de 11 M€.
Elle ajoute que pour l'UGA, il s'agit de respecter l'engagement pluriannuel pris à la création de la SATT (contrat bénéficiaire). Il n'y aura pas de flux financier (le capital de 1 683 k € est apporté à la SATT directement par l'ANR pour le compte de l'UGA), ni de changement de parts au capital. Cette recapitalisation s'avère nécessaire pour poursuivre la dynamique de valorisation.

Coriandre VILAIN demande des précisions quant au dispositif des SATT. Il veut savoir si ce type de dispositif est amené à être pérennisé ou non.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que si des discussions ont lieu pour allouer de nouveaux financements pour les SATT, la décision de pérennisation est cyclique. Lorsque ces structures ont été créées, il était prévu qu'elles arrivent à terme à trouver un modèle économique viable, leurs permettant de s'autofinancer. Toutefois, il apparait que la majorité des SATT ne peuvent pas s'autofinancer. Les SATT apparaissent finalement comme une manière pour l'Etat de subventionner la valorisation.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la régularisation comptable de la participation de l'UGA au capital de la SATT Linksium *issue de l'opération de recapitalisation de la SATT.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la régularisation comptable de la participation de l'UGA au capital de la SATT *Linksium* issue de l'opération de recapitalisation de la SATT.

5. Ressources humaines (hors établissements-composantes)

5.1. Campagne d'emploi 2024 (enseignants des 1er et 2nd degrés, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS)

Christophe RIBUOT, vice-président ressources humaines, commence par présenter la compagne d'emploi pour les enseignants chercheurs.

Il rappelle que l'arbitrage de la campagne s'inscrit dans la trajectoire financière présentée dans les instances de l'UGA avec les principes suivants :

- les postes différés sont remis en campagne ;
- une partie des nouveaux postes vacants sont différés pour 2 ans à une hauteur qui permette de maîtriser la masse salariale et de construire des campagnes de volumétrie raisonnable et lissées dans le temps ;
- pour les 2nd degré : les postes ouverts en campagne le seront en mobilité interne puis externe (si mobilité interne infructueuse) ;
- les postes non pourvus par des titulaires seront étudiés lors de la campagne des contractuels ;
- pour les EC : une priorité sera donnée aux ATER sur les postes d'EC ;

Il poursuit ensuite en évoquant les éléments de politique RH pris en compte :

- le nombre de départs par structures,
- les situations en tension et des composantes sous dotées,
- les situations individuelles,
- la maturité des profils en lien avec les priorités scientifiques et pédagogiques,
- l'identification des viviers et pertinence de la création des possibilités de changement de corps,
- la poursuite du repyramidage des emplois EC (en plus de la LPR).

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il a été tenu compte de la volonté de création de perspectives de promotion, de stabilisation des promotions et aussi d'apporter un soutien aux équipes pédagogiques en situation de tension au regard de l'offre de formation.

Ensuite Christophe RIBUOT, vice-président ressources humaines, fait un focus sur les postes ouverts selon la procédure « 46-3 » :

- 1 demande sur un poste PR vacant à l'IUT1.
- 6 propositions de rehausse à l'étude en fonction du vivier, des ratios PR/MCF et des résultats des années antérieures :
    - CNU 02 Droit public
    - CNU 27 Informatique
    - CNU 28 Milieux denses et matériaux, CNU 30 Milieux dilués et optique (sur poste vacant IUT1)
    - CNU 29 Constituants élémentaires, CNU 34 Astronomie, astrophysique
    - CNU 31 Chimie théorique, physique, analytique, CNU 32 Chimie organique, minérale, industrielle, CNU 33 Chimie des matériaux
    - CNU 35 Structure et évolution de la terre et des autres planètes, CNU 36 Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère
    - CNU 64 Biochimie et biologie moléculaire, CNU 65 Biologie cellulaire, CNU 66 Physiologie.

Carole KADA, directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines, présente la campagne d'emploi pour les personnels BIATSS, en précisant tout d'abord les principaux enjeux de la politique d'emploi BIATSS :

- **Recrutement des personnels pour assurer et développer nos missions de service public.**
- **Repyramidage des emplois BIATSS : environ 200 décalages corps/fonction enregistrés.**

Quels leviers ?

- repyramidage des emplois vacants,
- listes d'aptitudes classiques,
- dispositif LPR.

- **Déprécarisation des personnels contractuels : *via* campagne emplois.**

Quels leviers ?

- ouvertures de concours sans affectation sur la base des viviers de candidates et candidats.

- **Anticipation des départs amenant à des situations critiques/recrutement.**

Elle poursuit par la présentation des critères retenus pour l'arbitrage :

Objectifs	Propositions envisagées	Critères d'étude
Déprécarisation des contractuels de l'UGA (Contractuels --> Titulaires)	Concours	Vivier des contractuels
Promotion des titulaires de l'UGA	Concours et repyramidages LPR / LA	Vivier des agents reconnus en DCF (Décalage Corps Fonction)
Recrutement sur des métiers en tension	Concours et/ou recrutement fil de l'eau	Dialogue de gestion / GPEEC
Stratégie de recrutement sur des postes laissés vacants suite à des publications infructueuses au fil de l'eau	Concours	Dialogue de gestion / GPEEC
Anticiper les recrutements sur des situations critiques	Concours	Dialogue de gestion / GPEEC

Elle évoque ensuite la campagne de concours avec les propositions par corps, avant d'aborder les repyramidages des postes BIATSS.

Isabelle BORRAS rappelle que le SGEN-CFDT est très vigilant sur l'augmentation de la précarité. Elle ajoute qu'il semble que le taux de précarité (nombre de contractuels) augmente quelles que soient les catégories de personnels.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les chiffres présentés pour les BIATSS doivent être nuancés car ils incluent les recrutements sur des projets.
Il ajoute que les arbitrages faits et votés en CA en faveur des différés ont augmenté le nombre de contractuels, (le choix s'est porté sur le remplacement de titulaire par des contractuels et non pas sur la suppression des postes).
En outre, les raisons qui conduisent à de telles embauches sont assez diverses.
Il cite le travail conduit sur les LABEX, dans le cadre desquelsles les agents recrutés ont pu bénéficier ensuite de CDI.
Un travail est également en cours afin de trouver des solutions pour les besoins pérennes afin de proposer une autre solution que des CDD aux agents. Il ajoute que désormais beaucoup de collègues semblent préférer un CDI à un poste de titulaire.

Simon PERSICO mentionne le cas des contrats liés à des projets, qui sont par nature limités dans le temps.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'une réflexion est conduite actuellement afin de mettre en place des personnes et des équipes qui pourront travailler de façon pérenne sur différents projets.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la campagne d'emploi 2024 intéressant les enseignants-chercheurs, les enseignants du premier et du second degrés ainsi que des personnels BIATSS.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	26
Voix défavorables	9
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve la campagne d'emploi 2024 intéressant les enseignants-chercheurs, les enseignants du premier et du second degrés ainsi que des personnels BIATSS.

5.2. Rapport social unique 2022

Christophe RIBUOT, vice-président ressources humaines présente le rapport social unique 2022.
Ce rapport intègre directement l'historique 2021 sans les indicateurs BiBoard du RSU 2022, pour une lecture améliorée. Il ajoute qu'une mise en œuvre d'une solution d'archivage de chaque édition du RSU au format web, consultable en ligne sans restriction d'accès a été faite. De nombreux indicateurs « UGA » répondant à un besoin spécifique de l'établissement, en complémentarité des exigences légales du décret du 7 mai 2021 (rubrique « Rémunérations ») ont été ajoutés.

Frédérique LETUE demande ce qui est entendu dans le rapport par la formulation « Poursuite de la politique de repyramidage des emplois par voie de liste d'aptitude et concours afin d'offrir des opportunités de carrière aux personnels de l'UGA BIATSS et EC »,

Christophe RIBUOT, vice-président ressources humaines, évoque certaines mesures mises en œuvre comme notamment le mentorat.

Carole KADA, directrice générale des services adjointe ressources humaines, ajoute qu'est également envisagé tout le travail d'explication et d'information mis en œuvre afin de promouvoir les dispositifs existants dans le but d'encourager les candidats à postuler. Il est observé une augmentation du nombre de femmes candidates à la RIPEC ou à un avancement de grade.
Le bilan des actions mise en œuvre afin de faciliter les candidatures est également présenté.

Véronique ADAM souligne que derrière les données globales présentées se cachent de forts déséquilibres salariaux. Elle évoque à l'appui de ses propos la situation des enseignants du second degré et ajoute que la plupart des agents en catégorie C sont des femmes.
Elle ajoute que si pour les enseignants-chercheurs, les courbes commencent à se rejoindre, il faut regarder plus finement par domaine pour identifier les éventuels déséquilibres en termes de parité.
Pour le RIPEC : déséquilibre entre la parité peu respectée pour les PR et les MCF.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport social unique UGA 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstentions	7

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve le rapport social unique UGA 2022.

6. Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) (hors établissements-composantes)

6.1. Charte mobilités – déplacements professionnels

Fanny BLANCHI, directrice générale des services adjointe, commence par décliner les enjeux de enjeux de la politique de déplacements de l'UGA.

Il s'agit pour l'université de mettre en œuvre une politique de déplacement cohérente avec ses ambitions d'être une université engagée pour préserver la planète, responsable à travers son schéma directeur RSE et exemplaire sur le plan réglementaire.

Elle explique que l'objectif est également de formuler des recommandations de bonnes pratiques, qui contribuent à réduire l'empreinte carbone de l'UGA, tout en préservant d'une part la qualité des activités de l'UGA, et en s'assurant d'autre part de l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle des agents.

Elle ajoute que l'impact de ces recommandations sur l'évolution du BGES de l'université fera l'objet d'un suivi, et qu'en fonction des résultats, les recommandations pourront évoluer vers des mesures plus contraignantes.

Elle présente ensuite les principales recommandations de la charte.

Simon PERSICO estime que ces propositions vont globalement réduire les déplacements, ce qui est très positif.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la charte mobilités-déplacements professionnels.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	36
Voix défavorable	1
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve la charte mobilités-déplacements professionnels.

7. Recherche

7.1. Fermeture de structures de recherche :

7.1.1.Pôle Grenoble Cognition (PGC)

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, intervient sur ce point qui a déjà fait l'objet d'une présentation en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la fermeture du Pôle Grenoble Cognition à compter du 1er janvier 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la fermeture du Pôle Grenoble Cognition à compter du 1er janvier 2023.

7.1.2.Fédération de Recherche en Écologie et Environnement Alpes (FREE-Alpes)

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, intervient sur ce point qui a déjà fait l'objet d'une présentation en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la fermeture de la Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement Alpes (FREE-Alpes) à compter du 1er janvier 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la fermeture la Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement Alpes (FREE-Alpes) à compter du 1er janvier 2023.

8. Formation et vie étudiante (hors établissements-composantes)

8.1. Répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) 2024-2025

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, intervient sur ce point qui a déjà présenté en commission permanente.

Simon PERSICO demande des précisions sur l'évolution des capacités d'accueil.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les chiffres sont similaires à ceux de l'année dernière. Il ajoute que cette capacité est déterminée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'UGA a voulu précédemment augmenter ses capacités d'accueil en médecine au regard des besoins constatés mais l'ARS a refusé.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nombre de places attribuées en 2ème année du 1er cycle des études de MMOP à la rentrée 2024 et la ventilation par voie d'accès.
Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	36
Voix défavorable	1
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve le nombre de places attribuées en 2ème année du 1er cycle des études de MMOP à la rentrée 2024 et la ventilation par voie d'accès.

8.2. Attribution des bourses ERASMUS+

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, intervient sur ce point qui a déjà fait l'objet de débats en commission permanente.

Jean-Luc COLL demande ce qui est modifié par rapport aux années précédentes.

Il est répondu que seul le montant change tous les ans, mais que les critères restent les mêmes.

Isabelle BORRAS demande si le fait de financer partiellement les mobilités relève d'un choix de l'UGA.

Il est répondu par l'affirmative.

Isabelle BORRAS souhaite également connaître la part d'étudiants concernés par le « complément étudiants ayant le moins d'opportunités » qui peut être alloué sous conditions. Elle ajoute qu'elle trouve dommage de ne financer que six mois sur un séjour d'un an pour un étudiant qui rencontre des difficultés financières.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que l'objectif du financement partiel est de permettre au plus grand nombre d'étudiants de partir, mais qu'il est possible de procéder différemment et de faire d'autres arbitrages.

Isabelle BORRAS s'interroge sur les modalités de définition des critères.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'ils ont été fixés il y a déjà plusieurs années, et ajoute qu'un point d'information sur les mobilités sera planifié.

Gérard FORESTIER rappelle la demande formulée l'année dernière tendant à disposer de précisions quant au profil des étudiants concernés par les mobilités (pourcentage d'étudiants boursiers notamment).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

1. *Les critères et principes qui gouvernent la répartition des enveloppes :*
   - *les règles du financeur,*
   - *le principe de maximisation du taux de consommation de la subvention,*
   - *le principe d'équité entre les étudiants,*
   - *le principe d'une allocation partielle en vue de financer un maximum de mobilités.*

2. *Les montants des financements calculés sur le fondement des critères ci-dessous :*

- *Allocation de base « frais de séjour » :*

- *les montants varient en fonction du pays dans lequel la mobilité est effectuée (groupe pays) (selon Guide du Programme Erasmus) ;*
- *fourchettes minimales et maximales définies par le guide du programme ;*
- *la bourse Erasmus est versée de façon dite « partielle » : 6 mois (180 jours) maximums financés pour une mobilité à l'année et 3 mois (90 jours) pour une mobilité d'un semestre. Si mobilité effective de moins de 180 jours pour une année, et de moins de 90 jours pour une mobilité au semestre, le solde de la bourse sera réajusté à la baisse, au prorata des jours effectués. Toute mobilité inférieure à 60 jours est inéligible (Guide du Programme Erasmus).*

- *Compléments « étudiants ayant moins d'opportunités » :*

Un complément de 250 €/ mois financé est attribué sur présentation des justificatifs (lors du dépôt du formulaire de demande de financements) pour une ou plusieurs des situations suivantes :
Handicaps, affection longue durée, habitant dans une commune classée ZRR ou QPV, boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 et étudiants appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €.

- *Complément voyage éco responsable :*

Un forfait supplémentaire de 50 € est attribué uniquement s'il est demandé (dans le formulaire de demande de financements) pour voyager en utilisant un moyen de transport écoresponsable (train, bus, covoiturage).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les critères et principes qui gouvernent la répartition des enveloppes et les montants des financements.

9. Affaires institutionnelles (hors établissements-composantes)

9.1. Statuts :

9.1.1.Département Licence Sciences et Technologies (DLST)

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, précise qu'il s'agit de procéder à l'élargissement du vivier de candidats au poste de directeur de la composante. Ainsi il est proposé que le directeur ou la directrice du DLST soit élu(e) pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois, par l'ensemble des membres du conseil parmi tous les enseignants-chercheurs et enseignants en fonction au sein de l'UFR Chimie Biologie, de l'UFR IM^{2}AG ou de l'UFR PhITEM.
Il est rappelé que les enseignants qui effectuent leur service d'enseignement ou une partie leur service au sein du DLST relèvent tous des UFR mentionnés.

Frédérique LETUE souligne l'absence d'élues enseignants au conseil du DLST alors qu'il y a bien des élus enseignants au conseil du DSDA.

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, explique qu'il s'agit d'une survivance de l'époque de l'Université Joseph Fourrier, mais ajoute que ce point pourrait faire l'objet d'une modification.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification de l'article 22 des statuts du Département Licence Sciences et Technologies (DLST).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la modification de l'article 22 des statuts du Département Licence Sciences et Technologies (DLST).

9.1.2.Département Sciences Drôme Ardèche (DSDA)

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, indique que comme pour le DLST, il s'agit de procéder à l'élargissement du vivier de candidats au poste de directeur de la composante.
Ainsi il est proposé que le directeur ou la directrice du DSDA soit élu(e) pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois, par l'ensemble des membres du conseil parmi tous les enseignants-chercheurs et enseignants en fonction au sein de l'UFR Chimie Biologie, de l'UFR IM2AG, de l'UFR PhITEM ou de l'UFR STAPS et non plus seulement parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants qui participent à l'enseignement, en fonction au DSDA.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification de l'article 22 des statuts du Département Sciences Drôme Ardèche (DSDA).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la modification de l'article 22 des statuts du Département Sciences Drôme Ardèche (DSDA).

9.1.3.Institut Universitaire de Technologie 2 (IUT 2)

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, précise qu'il s'agit de modifier le nom du département Statistique et Informatique Décisionnelle en Science des Données (SD) afin de se mettre en conformité avec l'évolution de la dénomination au niveau national

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification ainsi proposée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la modification des statuts de l'IUT 2.

9.1.4.Service Des Langues (SDL)

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, présente les modifications proposées qui consistent d'une part, à une précision quant aux personnes susceptibles de candidater au poste de directeur qui doivent être enseignants-chercheurs en langues ou enseignants de langues vivantes étrangères en poste à l'Université Grenoble Alpes.et d'autre part, à la suppression d'une mission du directeur administratif du DSL en ce qu'elle n'a jamais été exercée et qu'elle n'a pas vocation à l'être.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modifications apportées aux statuts du Service des Langues.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les modifications apportées aux statuts du Service des Langues.

10. Questions diverses

Edith BOLF souhaite des précisions sur le point 8.1 : « Répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) 2024-2025 ». Elle souhaite un éclairage sur le fait que les capacités d'accueil en médecine n'aient pas été augmentées malgré la demande formulée par l'UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que l'UGA voudrait augmenter le nombre de place dans cette formation afin de former davantage de médecins, d'autant plus que l'université dispose des capacités pour supporter cette augmentation, mais qu'en la matière c'est l'ARS qui décide.

Edith BOLF demande combien d'étudiants supplémentaires seraient susceptibles d'être accueillis.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit de 15 à 20 étudiants en plus.

Frédérique LETUE demande combien de membres du conseil d'administration ont assisté à la séance en distanciel, et ajoute qu'il lui semblait que la visio-conférence n'était plus d'actualité pour le conseil d'administration.

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, explique que la visio-conférence a été mise en place à la suite d'une demande de la part du représentant du Recteur afin qu'il puisse assister au conseil

d’administration. Par la suite, certaines personnes invitées ont demandé à pouvoir se connecter, et enfin, des membres empêchés à la dernière minute ont rejoint la séance par le biais de la visio-conférence.

Coriandre VILAIN souhaite que soit fait état, à chaque début de séance, des personnes présentes en distanciel.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h59.